



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 115903

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la politique du Gouvernement vis-à-vis de l'emploi, et plus spécifiquement de l'emploi des seniors. La loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites impose un allongement de la durée de cotisation des salariés et un relèvement de l'âge du départ à la retraite jusqu'à 62 ans. Or actuellement l'âge moyen de sortie du travail est de 58,4 ans. Sans une politique volontariste en faveur de l'emploi des seniors, la réforme des retraites s'accompagnera donc d'une augmentation conséquente du chômage des seniors, confirmant ainsi l'évolution constante des 10 dernières années. Tous s'accordent à le dire : le maintien des seniors dans l'emploi implique de réfléchir à l'employabilité de ce groupe d'âge ainsi qu'à l'adaptation des conditions de travail. Or la mise en oeuvre du droit individuel à la formation, censé permettre à chaque travailleur de compléter ses compétences et de faire évoluer sa carrière, reste très inégale, entre grandes et petites entreprises, entre cadres et salariés peu qualifiés. Tous les salariés n'ont pas un égal accès au bilan de compétences. En dehors même de cela, les évolutions de carrière sont possibles si elles sont prévues par l'organisation interne du travail comme par exemple le passage d'un emploi d'infirmière en secteur hospitalier 3 x 8 à un secteur hôpital de jour ou consultation à horaires fixes. Par ailleurs, la réforme des retraites ainsi que les débats sur la médecine du travail ont montré que la prise en compte de la pénibilité n'est pas une priorité de l'action du Gouvernement : en confondant invalidité et pénibilité, en laissant s'installer la pénurie de médecins du travail, le Gouvernement fait peu de cas des nouveaux modes d'organisation du travail et de la nécessité de répondre aux risques psychosociaux. Elle lui demande donc s'il entend, dans un souci de cohérence avec la réforme des retraites imposée par son propre Gouvernement, mettre en oeuvre un véritable plan en faveur de l'emploi des seniors, impliquant une adaptation des parcours de carrière et des conditions de travail.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115903

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2011, page 8334

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)